Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-212201768-20260310-2026_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS EHPAD DE PLEDRAN

Délibération n°2026-01 : Validation du compte financier unique 2025

L'an deux mille vingt-six le 10 mars. Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. dûment convoqué, s'est réuni à 18h00 en session ordinaire à la mairie de Plédran sous la Présidence de S. BRIEND, Président du C.C.A.S.

Nombre de membres en exercice : 13
Remplacement en cours : 0
Nombre de membres présents : 7
Nombre de membres votants : 8

Présents : Messieurs Stéphane BRIEND, Jean-Marc GRABOWSKI, Pierre MILLERET et Mesdames Huguette BOURDONNAIS, Christiane LE MOUAL, Laurence LUCAS, Anne-Marie MEROT.
Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Monsieur Yann GILLET et Mesdames Solange FANIC et Eveline LANDIN.

Absent ayant donné pouvoir : Monsieur Yann GILLET donne pouvoir à Monsieur MILLERET Pierre.

Absents : Messieurs Philippe CAEROU et Daniel HERVE et Madame Odile LEROY.

Madame Audrey LECERF, Directrice de l'EHPAD et du CCAS de Plédran, assiste à la réunion.

DELIBERATION 2026-01

Validation du compte financier unique 2025

Monsieur le Président soumet à l'examen des Membres du Conseil d'Administration le compte financier unique pour l'année 2025 qui se solde par :

Section de fonctionnement	
Dépenses	57 519.83 €
Recettes	56 827.61 €
TOTAL -	- 692.22 €
Section d'investissement	
Emplois	- €
Ressources	+ 692.22 €

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-212201768-20260310-2026_01-DE

TOTAL -	+ 692.22 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après le retrait du Président quittant la salle avant les votes et après avoir délibéré, le conseil :

- Déclare que le Compte Financier Unique dressé par le Receveur pour l'exercice 2025 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité
Ainsi fait et délibéré à Plédran le 10/03/2026
Transmise à la Préfecture le
Rendue exécutoire conformément à la loi du 02/03/1982, modifiée complétée par la loi du 22/07/1982.

S. BRIEND,
Président du C.C.A.S.

L'adjointe aux Affaires Sociales,
Par délégation du Président,
Christiane LE MOUAL

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
22960
PLEDRAN

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-212201768-20260310-2026_01-DE

ARRETE ET SIGNATURES

CFU 2025

CCAS DE PLEDRAN - CCAS

Présentation

Présenté par le Le Président,
A Plédran, le 10/03/2026
Le Le Président

Délibération

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session ordinaire.
A Plédran, le 10/03/2026

Les membres du Conseil d'administration,

Votes

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :

Pour :
Contre :
Abstention :

Date de convocation : 25/02/2026

Signataire

Stéphane BRIEND

Christiane LE MOUAL

Daniel HERVE

Odile LE ROY

Jean-Marc GRABOWSKI

Evelyne LANDIN

Anne-Marie MEROT

Philippe CAEROU

Solange FANIC

Laurence LUCAS

Yann GILLET

Huguette BOURDONNAIS

Pierre MILLERET

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-212201768-20260310-2026_01-DE

ARRETE ET SIGNATURES

CCAS DE PLEDRAN - CCAS

Certifié exécutoire par le ....., compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A , le .....